

PREFECTURE DE LA GUYANE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PLAN DE PREVENTION DES
RISQUES D'INONDATION (PPRI) POUR LA COMMUNE DE
SAINT-LAURENT DU MARONI (SLM)

ARRETE PREFECTORAL N° R03-2021-03-02-001 DU
02/03/2021 PORTANT OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

DECISION N° E21000001/97 DU 01 FEVRIER 2021 DU
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAYENNE DESIGNANT
MADAME SOPHIA LOUIS EN QUALITE DE COMMISSAIRE
ENQUETEUR

COMPTE RENDU DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Enquête Publique	Date de début	LUNDI 22 MARS 2021
	Date de fin	MARDI 20 AVRIL 2021
Nom et Prénom du commissaire enquêteur désigné		Madame Sophia LOUIS
COMPTE-RENDU	Rédigé le	23 MARS 2021

Lieu : Service urbanisme et d'aménagements de la mairie de SAINT LAURENT DU MARONI

Heure de début : 09h20

Heure de fin : 10h16

Madame Sophia LOUIS Commissaire Enquêteur auprès du Tribunal administratif par décision
n°E21000001/97 du 01/02/2021

Arrêté préfectoral n° R03-2021-03-02-001 du 02/03/2021

Etaient présents :

- Monsieur Bernard SELLIER - 9ème adjoint Délégué et ayant la responsabilité des dossiers « Eau et Assainissement, SPANC, Développement durable, Politique d'énergie, Prospective et évaluation des politiques publiques, Grands projets » il assure la suppléance de madame Bénédicte FJEKE - 2ème adjointe.
- Madame Sophia LOUIS, en sa qualité de commissaire enquêteur.

Le lundi 22 mars 2021, monsieur Bernard SELLIER et madame Sophia LOUIS se sont rencontrés.

Monsieur SELLIER a discuté de son parcours professionnel, politique, et sa maîtrise des dossiers liés à l'urbanisme.

Monsieur SELLIER et madame Sophia LOUIS ont échangé sur le dossier de l'enquête publique en cours.

Ce dernier a évoqué les sujets suivants :

- L'obsolescence du PPRI actuelle ;
- Le PLU de la municipalité arrivé à son terme et ayant une incidence les projets de développement urbain ;
- La 1^{ère} enquête publique de 2013 ayant eu un avis défavorable ;
- La consultation administrative officielle entre juin 2018 et aout 2018 ;
- La présentation du projet actuel au conseil municipal en septembre 2019 ;
- Les demandes de 2 modifications suivantes après la présentation de ce projet :
 - 1/la bande d'inconstructibilité au sud de l'avenue GASTON MONNERVILLE pour une mise en valeur de l'entrée de la ville,
 - 2/les aménagements touristiques et culturels et de loisirs avec l'extension de la zone verte le long des berges du Maroni jusqu'à l'embouchure de Balaté ;
- L'avis favorable du conseil municipal en septembre 2019 en tenant compte des modifications susmentionnées ;

Madame Sophia LOUIS Commissaire Enquêteur auprès du Tribunal administratif par décision
n°E21000001/97 du 01/02/2021
Arrêté préfectoral n° R03-2021-03-02-001 du 02/03/2021

La municipalité reste dans l'attente de la validation du PPRI.

Il sera question de faire voter le PLU dans les meilleurs délais et d'y annexer le PPRI.

L'entretien s'est clos à 10h16.

COMMISSAIRE ENQUETEUR

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. LOUIS', written over a circular stamp or logo. The signature is somewhat stylized and overlaps the circular shape.